



## Conseil d'administration

317<sup>e</sup> session, Genève, 6-28 mars 2013

GB.317/INS/INF/1

Section institutionnelle

INS

### POUR INFORMATION

## Rapport de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations

(Genève, 21 novembre - 7 décembre 2012)

1. La Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations a tenu sa 83<sup>e</sup> session à Genève du 21 novembre au 7 décembre 2012. Elle a adopté un rapport qui, conformément à la pratique habituelle, est imprimé sous la forme d'un document de la Conférence<sup>1</sup> et soumis au Conseil d'administration à sa présente session. Comme les années précédentes, le rapport de la commission a été publié en deux volumes pour des raisons de commodité.
2. Aux termes de son mandat, la commission était chargée de l'examen:
  - a) des rapports des gouvernements sur l'application des conventions qu'ils ont ratifiées (articles 22 et 35 de la Constitution);
  - b) des informations fournies par les gouvernements sur la soumission de conventions et recommandations aux autorités compétentes (article 19 de la Constitution);
  - c) des rapports des gouvernements sur les instruments relatifs aux relations de travail dans la fonction publique et la négociation collective comme décidé par le Conseil d'administration (article 19 de la Constitution).
3. L'attention du Conseil d'administration est attirée en particulier sur l'étude d'ensemble sur les relations de travail et la négociation collective dans la fonction publique, qui constitue le volume B du rapport de la commission. Elle est fondée sur les rapports présentés au titre des articles 19 et 22 de la Constitution.
4. Le Conseil d'administration est invité à prendre note du rapport de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations.

Genève, le 1<sup>er</sup> février 2013.

<sup>1</sup> BIT: *Rapport de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations*, rapport III (Partie 1, vol. A et B), Conférence internationale du Travail, 102<sup>e</sup> session, Genève, 2013.